



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 16 mars 2026

L'inspectrice d'académie – Directrice académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles,

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices ou inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE (**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

OBJET : Appel à candidatures à profil hors mouvement pour les fonctions de direction des écoles
élémentaires et maternelles publiques des écoles labellisées "REP+" - Rentrée scolaire 2026-2027

Poste vacant :

- Circonscription de l'éducation nationale de Montereau (1 poste)
Ecole élémentaire publique "les Ormeaux" de Montereau (11 classes)

Poste susceptible d'être vacant :

- Circonscription de l'éducation nationale de Meaux Villenoy (1 poste)
Ecole maternelle publique "Saint Exupéry" de Meaux (9 classes)

MISSIONS : Se référer à la fiche métier n°16A (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Être enseignante ou enseignant disposant du titre professionnel requis (liste d'aptitude de direction d'école de
deux classes et plus en cours de validité).

- **Modalités de candidatures**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le jeudi 2 avril 2026.**

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le vendredi 3 avril 2026.**

Dans la mesure où un candidat ou une candidate souhaiterait faire acte de candidature sur plusieurs directions d'école, ses choix rangés par ordre de priorité devront être mentionnés sur sa lettre de motivation étant précisé que celui porté en rang n° 1 sera prioritaire.

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **en avril / mai 2026.**

II. Classement des candidatures

A l'issue des entretiens, la commission émettra un avis (favorable ou défavorable) ainsi qu'un rang de classement qui seront communiqués au candidat ou à la candidate par les services de la DPE. A réception de ces informations, dans l'hypothèse d'une pluralité de vœux, le candidat ou la candidate veillera à les ordonnancer prioritairement en mentionnant un numéro devant chaque vœu, le vœu 1 étant le vœu prioritaire, et transmettra sa fiche de vœu (annexe 3) **par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, pour le lundi 1^{er} juin 2026 délai de rigueur.** **Tout retour hors délai ne sera pas pris en compte.**

Au regard des vœux émis par le candidat ou la candidate, des avis émis par la commission et du rang de classement, les nominations seront prononcées.

L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Les candidates ou candidats retenus seront nommés à titre définitif.

**Pour le Recteur et par délégation
La Directrice académique des services de
l'Éducation nationale de Seine-et-Marne**


Aline VO QUANG

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°16A**

DIRECTEUR OU DIRECTRICE REP+

Profil du poste :

Suite à la refondation de l'éducation prioritaire, les écoles des « Réseaux d'Education Prioritaire renforcée » (REP+) bénéficient de moyens spécifiques pour répondre aux objectifs de réussite de tous leurs élèves.

Dans ce cadre, le rôle du directeur ou de la directrice est déterminant au sein de l'équipe pédagogique, auprès des familles et des différents partenaires du REP+.

Il ou elle est un interlocuteur ou une interlocutrice privilégié(e) des pilotes et du coordonnateur ou de la coordonnatrice du REP+ pour le suivi des résultats des élèves, le travail inter-cycles, notamment le cadre de la liaison école/collège et la réussite des différentes actions inscrites dans le projet du réseau.

Il ou elle est un acteur essentiel pour que les objectifs du projet de réseau soient atteints.

Seuls, les candidates ou candidats disposant du titre professionnel requis, **liste d'aptitude de direction d'école de deux classes et plus**, en cours de validité, peuvent faire acte de candidature.

Missions :

Réf. circulaire n°2014-077 du 4-6-2014 (BO n°23 du 5 juin 2014)

Aux missions afférentes à la direction d'une école, définies par le décret n° 89-122 modifié du 24 février 1989, s'ajoutent celles découlant du statut particulier d'une école inscrite dans le dispositif de l'éducation prioritaire REP+.

La gestion de l'école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines déontologique, pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage pédagogique, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école ainsi qu'un tableau de bord de l'école, étroitement articulés avec le projet de réseau, la mise en œuvre de compétences de GRH et de management, restent un levier puissant pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite de tous les élèves.

Piloter et conduire l'évaluation de l'école conformément au cadre de référence du conseil d'évaluation de l'école.

Compétences :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de :

- la diversité des interlocuteurs ou des interlocutrices (usagers de l'école, partenaires institutionnels, associatifs, ...)
- l'ambition des dispositifs spécifiques alloués aux REP+ ;
- les moyens dédiés REP+ ;

Le candidat ou la candidate devra :

- manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école primaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute ;
- connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
- maîtriser les enjeux et les problématiques de l'éducation prioritaire ;

- dans une perspective de justice sociale, percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial ainsi qu'aux liaisons entre les différents cycles au sein du conseil des maîtres de cycle, la liaison école/collège afin de faire vivre le concept de réseau dans une dynamique de projet ;
- posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes ;
- savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion ;
- maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs propres au réseau, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord ;
- impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves ;
- témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves, relatives aux caractéristiques du public scolaire accueilli et des objectifs du socle commun de connaissances et de compétences ;
- investir pleinement son rôle de pilote pédagogique en accompagnant les enseignantes ou enseignants dans la mise en œuvre et l'analyse des dispositifs attribués à l'éducation prioritaire ;
- valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves au regard des moyens engagés et de la plus-value attendue ;
- réduction de l'écart EP/HEP.

La pérennité des actions étant un gage de cohérence, le candidat ou la candidate gagnera à inscrire son action dans la durée. Une bonne expérience préalable de la direction d'école et/ou une expérience de pilotage pédagogique seront recherchées.